Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260526-22_05_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	22
Nombre de procurations :	04
Nombre d'absents	03
Nombre de votants :	**26**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026

N° 22 / 05 / 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt-six mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le 20 mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, Mme TROUVÉ, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSÉ, M. FONTAINE, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, M. NASLI-BAKIR, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, M. LEVIEUX, Mme PRUVOT, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: M. MARTIN (procuration à S. CARRÉ), Mme CHENEVEAU (procuration à A. BÉNARD), M. DE CASTRO (procuration à A. BOIREAU), Mme JEZEQUEL (procuration à K. LOTHION).*

Absentes *: Mme HOEVE, Mme AKO, Mme SABBAT.*

Secrétaire de séance *: M. ROBIN*

22 – Attribution du marché de travaux - Création d'une passerelle pour le franchissement des voies ferrées au niveau du pont situé rue Marie CURIE (MAPA)

Monsieur Alain BÉNARD, maire, indique que le schéma directeur des voies ferrées et itinéraires cyclables du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées a mis en évidence la présence d'un « point noir » pour le franchissement des voies ferrées sur la commune de La Ville aux Dames.

Le pont situé avenue Marie Curie est la seule option qui permette aux cyclistes de franchir une quinzaine de voies ferrées. La configuration actuelle de cet ouvrage, avec une voie de circulation étroite et une fréquentation élevée de véhicules, limite fortement les déplacements à vélo sur cet axe. Elle constitue ainsi un frein aux déplacements intra-communaux pour les cyclistes et piétons.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260526-22_05_2026-DE

Dans ce contexte et pour des questions de sécurité, il a été décidé de créer une passerelle dédiée aux modes de déplacements doux, en parallèle du pont routier de l'avenue Marie Curie.

Pour ce faire, une consultation a été lancée et publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 17 mars 2026, pour une remise des offres fixée le 13 avril 2026 à 15 h, afin de contracter un marché de travaux pour la création de cette passerelle.

Trois offres ont été réceptionnées dans les temps impartis et ont donné lieu à une analyse de la part du maître d'œuvre de cette opération.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique,

VU l'appel public à la concurrence précité,

VU le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre de l'opération conformément aux critères émis dans le cahier des charges de cette consultation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER** à l'entreprise BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION FRANCE le marché de travaux « création d'une passerelle pour le franchissement des voies ferrées au niveau du pont situé avenue Marie CURIE » pour un montant de 3 770 000 HT ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la ville sur les exercices 2026 et suivants ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Adrien ROBIN

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)

Alain BÉNARD